

Yaoundé, le 18 juin 2024

 Koudem G.
18 JUN 2024

Aux Membres du Comité de
Pilotage OSCC-ITIE

**Objet : Risque de non-conformité de la désignation du mandataire
de la CENC au Comité ITIE du Cameroun**

Madame et Messieurs,

Notre pays, le Cameroun est engagé dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) avec pour corollaire la conformité à la Norme qui encadre sa mise en œuvre.

Depuis le 29 février 2024, nous avons été informés de la décision du Conseil d'Administration de la suspension du Cameroun à l'issue de la validation 2023. Des griefs ont été formulés sur l'engagement, la participation et la désignation des représentants de la Société Civile au sein du Groupe Multipartite.

Fort heureusement, **du 29 février au 25 Avril 2024**, nous avons enclenché et déployé un processus pour la désignation de nos 12 mandataires conformément au Décret N°2024/00165 : PM du 31 janvier 2024 portant réorganisation et fonctionnement du Comité ITIE, et la lettre de Monsieur le Ministre des Finances, Président du Comité ITIE, à nous adressée le 25 mars 2024.

Pour autant, au cours de la **session du Comité ITIE du 15 Mai 2024**, il nous a été demandé de nous rassurer que nous avons correctement rempli notre « cahier de charge », au travers d'un processus libre, transparent, inclusif et permettant la rotation des représentants de la société civile ; observation qui a justifié la réaction de notre plateforme en date du 10 juin 2024 à l'attention du président du Comité ITIE.

Madame et Messieurs,

S'il est vrai que nous devons faire acte de promptitude, de solidarité dans l'action du collège de la Société Civile, il n'en demeure pas moins que nous ne devons pas courir le risque de ne pas nous conformer à notre Code de conduite et son protocole de participation de la société civile, et par ricochet à la Norme en mettant ainsi notre pays en situation critique et critiquable (sur un aspect clairement indexé tant par les autres parties prenantes, que le Secrétariat International de l'ITIE).



Au regard de notre code de Conduite, adopté au cours de nos travaux du 29 février 2024, « Tout candidat au poste de Mandataire de la société civile au Groupe Multipartite doit préalablement remplir les critères ci-après :

- 1° Avoir le mandat de son organisation ;
- 2° Ne pas être désigné « intuitu personae » par le Gouvernement ;
- 3° **Ne pas avoir déjà fait 6 années continues au sein du GMP ; (...)** ».

Il s'agit bien, dans nos textes de « la personne physique », fût-elle appartenir à une « organisation/institution morale différente de celle(s) auxquelles elle aurait appartenu sous d'autres casquettes.

Compte tenu de ce qui précède et suite aux différents échanges avec le Secrétariat International, le constat est de plus en plus confirmé : Le représentant de la CENC, désigné dans nos rangs a siégé au Comité ITIE par le passé sous plusieurs institutions et/ou casquettes, certes, mais **personnellement depuis au moins l'année 2010.**

C'est un fait qui pourrait véritablement NOUS causer préjudice, en tant que Société civile d'une part, mais aussi en tant que EQUIPE – CAMEROUN (Groupe multipartite) d'autre part lors de la prochaine échéance de validation dont l'enjeu de la sortie de la suspension et le risque de la radiation sont connus de tous et particulièrement du collège de la société civile.

Ne prenons donc pas le risque de la radiation. Pendant que nous en avons la capacité, affinons et réajustons notre tir. Affirmons et confirmons notre engagement pris depuis le 29 février 2024 et pour cela,

Nous suggérons :

- 1- Que le COPIL OSCC-ITIE requiert, sous huitaine, de la Conférence Episcopale Nationale du Cameroun (CENC), suivant son mode de fonctionnement, de remplacer son représentant actuel désigné au sein des mandataires de la Société Civile au GMP par une autre personne ;
- 2- Que les Organisations de la Société Civile camerounaise (OSC) membres de la plateforme OSCC-ITIE continuent de travailler avec synergie, professionnalisme et enthousiasme avec toutes les personnes physiques qui ont œuvré au sein du GMP en qualité de représentant de la société civile, pour l'efficacité recherchée au profit des communautés et populations camerounaises.

Les Organisations ci-après :



N°	Organisation	Mandataire/Signataire	Signature
1.	CRADEC (Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire)	Mballa Mballa Jean Tel : 677768548 Email : mballamballa@cradec.net	
2.	GAD (Groupe d'Actions pour le Développement)	Cyrille TIPANE MBARA Tel : 659276933 Email : tipanecyrille@yahoo.fr	
3.	CED (Centre pour le l'Environnement et de Développement)	ETOGA Eric Tel : 699515616 Email : efreric@yahoo.fr	